

Website Disclosure

Nom du Produit : AXP Allianz Pictet Premium Brands

ISIN code : LU0217138485

Identifiant d'entité juridique (CODE LEI) : 54930083TCJNE9IFFU75

Version : 23 octobre 2023

A) RÉSUMÉ

Ce fonds...	Oui	Non
Est conforme à l'article 8 de la SFDR ¹	✓	
Intègre les facteurs ESG et les risques de durabilité	✓	
A un objectif d'investissement durable		✓
Promeut les caractéristiques environnementales ou sociales	✓	
Évalue les pratiques de bonne gouvernance d'entreprise	✓	
Promeut l'engagement	✓	
Exerce des droits de vote	✓	
Prend en compte et, si possible, atténue les impacts négatifs de ses investissements sur la société et l'environnement	✓	
Exclut les armes controversées et l'extraction du charbon thermique ^{2/3}	✓	
Exclut la production d'énergie thermique issue du charbon, l'exploration et la production de pétrole et de gaz non conventionnels, les armes conventionnelles et les armes légères, la production de tabac, la production de divertissement pour adultes et les activités liées aux jeux d'argent ³	✓	
Exclut la production conventionnelle de pétrole et de gaz, la production d'énergie nucléaire, les contrats militaires impliquant des produits et services liés à l'armement, le développement/la culture d'organismes génétiquement modifiés, les pesticides ³	✓	
Exclut les entreprises en situation de violation grave des normes internationales, y compris les principes du Pacte mondial de l'ONU sur les droits de l'Homme, le droit du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.	✓	
Dispose de lignes directrices concernant les méthodes ESG, les sources et le traitement des données, et contrôle le respect des éléments contraignants du fonds	✓	
A un indice ESG spécifique		✓

La décision d'investir dans le fonds promu doit tenir compte de toutes les caractéristiques ou de tous les objectifs de celui-ci, tels que décrits dans son prospectus ou dans les informations qui doivent être communiquées aux investisseurs.

1. Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR)
2. Pour les stratégies passives, les exclusions sont mises en œuvre dans la mesure où la structure du portefeuille, les écarts de pondération, la volatilité et la performance ne sont pas sensiblement affectés

3. Pour plus d'informations sur le seuil de revenu appliqué aux exclusions, veuillez vous référer à la [politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management](#). Pictet Asset Management conserve un pouvoir discrétionnaire absolu sur l'application des critères d'exclusion et se réserve le droit de s'écarter des informations de tiers, au cas par cas

B) PAS D'OBJECTIF D'INVESTISSEMENT DURABLE

Ce produit financier promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

C) CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES DU PRODUIT FINANCIER

- **Approche à tendance positive:**

Le fonds cherche à augmenter la pondération des titres présentant de faibles risques en matière de durabilité et/ou à diminuer celle des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité et en conséquence, il présente un profil environnemental, social et de gouvernance (ESG) meilleur que celui de l'indice de référence. L'indice MSCI AC World est utilisé pour mesurer l'approche à tendance positive; toutefois, aucun indice de référence n'a été désigné aux fins d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds.

- **Exclusions fondées sur les normes et les valeurs:**

Le fonds exclut les émetteurs qui enfreignent gravement les normes internationales ou exercent des activités importantes ayant un impact négatif sur la société ou l'environnement.

- **Actionnariat actif:**

Le fonds exerce méthodiquement ses droits de vote. Il peut également dialoguer avec la direction des entreprises sur des questions ESG importantes et peut interrompre ses investissements si les progrès réalisés ne sont pas satisfaisants.

D) STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Lors de la gestion active du fonds, le gestionnaire d'investissement utilise une combinaison d'analyses de marché et d'analyses fondamentales des entreprises pour sélectionner des titres dont il estime qu'ils offrent des perspectives de croissance favorables à un prix raisonnable. Le gestionnaire d'investissement considère les facteurs ESG comme un élément essentiel de sa stratégie en adoptant une approche asymétrique qui vise à augmenter la pondération des titres présentant de faibles risques en matière de durabilité et/ou à diminuer celle des titres présentant des risques élevés en matière de durabilité, sous réserve de bonnes pratiques de gouvernance. Les activités ayant une incidence négative sur la société ou l'environnement sont également évitées. Les droits de vote sont exercés méthodiquement et il peut y avoir un engagement avec les entreprises dans le but d'influencer positivement les pratiques ESG. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à notre cadre d'exclusion dans la politique d'investissement responsable, catégorie de produits SFDR Article 8. La composition du portefeuille n'est soumise à aucune contrainte par rapport à l'indice de référence, de sorte que la performance du fonds peut s'écarter de celle de l'indice de référence.

Les éléments contraignants du fonds comprennent:

- l'exclusion des émetteurs qui:
 - sont impliqués dans la production d'armes controversées, y compris les mines antipersonnel, les armes à sous-munition, les armes biologiques et chimiques, les armes nucléaires et l'uranium appauvri

- tirent une part importante de leurs revenus d'activités préjudiciables à la société ou à l'environnement, telles que l'extraction de charbon thermique et la production d'électricité, l'exploration et la production de pétrole et de gaz non conventionnels, la production de pétrole et de gaz conventionnels, la production d'énergie nucléaire, les armes conventionnelles et les armes légères, les armes militaires contractuelles et les produits et services liés aux armes, la production de tabac, la production de spectacles pour adultes, les opérations de jeux d'argent, le développement/la croissance d'organismes génétiquement modifiés, la production/la vente au détail de pesticides. Veuillez vous référer à la politique d'investissement responsable de Pictet Asset Management pour plus de détails sur les seuils d'exclusion applicables aux activités susmentionnées.
- violent gravement les normes internationales, y compris les principes du Pacte mondial des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme, aux conditions de travail, à la protection de l'environnement et à la lutte contre la corruption
- un profil ESG supérieur à celui de l'indice de référence
- analyse des critères ESG des titres éligibles couvrant au moins 90 % de l'actif net ou du nombre d'émetteurs présents dans le portefeuille

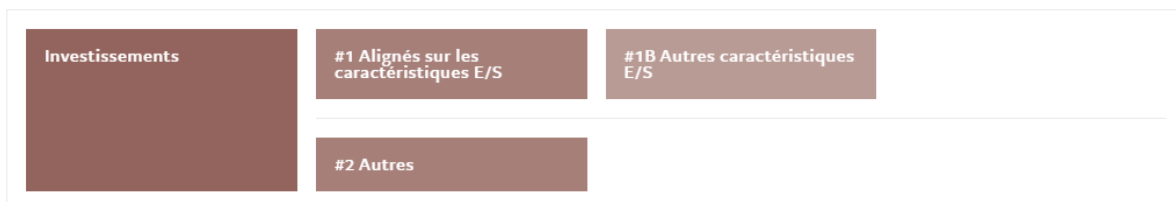
Le fonds évalue les processus décisionnels et les contrôles mis en place par l'entreprise, ainsi que la manière dont la direction équilibre les intérêts des actionnaires, des employés, des fournisseurs, des clients, de la communauté et des autres parties prenantes.

Les domaines évalués peuvent inclure:

- la composition de l'équipe exécutive et du conseil d'administration, y compris l'expérience, la diversité et la distribution des rôles, de même que le succession planning et l'évaluation du conseil.
- la rémunération de l'équipe exécutive, y compris les incentives à court terme et à long terme, et leur alignement sur les intérêts des investisseurs.
- le contrôle et le reporting des risques, y compris l'indépendance et le mandat de l'auditeur.
- les droits des actionnaires, y compris le principe «une action un vote», et les transactions entre parties liées.

E) PROPORTION DES INVESTISSEMENTS

Le fonds est aligné à au moins 90% sur les caractéristiques E/S (#1 Aligné sur les caractéristiques E/S) et jusqu'à 10% investi dans Autres (#2 Autres).



#1 Alignés sur les caractéristiques E/S inclut les investissements des produits financiers utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

#2 Autres inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

F) SUIVI DES CARACTÉRISTIQUES ENVIRONNEMENTALES OU SOCIALES

Notre département Compliance surveille en permanence les éléments contraignants du fonds (mentionnés dans la section Stratégie d'investissement) afin de veiller à ce qu'ils soient respectés tout au long du cycle de vie du fonds.

G) MÉTHODOLOGIES

Les indicateurs utilisés par le fonds comprennent:

- Profil ESG général
- Indicateurs de principales incidences négatives (PIN) telles que l'exposition aux émetteurs qui enfreignent gravement les normes internationales ou exercent des activités importantes ayant un impact social ou environnemental négatif
- Pourcentage d'assemblées d'entreprises éligibles où les droits de vote ont été exercés

H) SOURCES ET TRAITEMENT DES DONNÉES

Pictet Asset Management a sélectionné une série de fournisseurs spécialisés dans les données ESG afin de soutenir notre intégration ESG au niveau de la société et des activités d'actionnariat actif. Les données reçues par des fournisseurs externes peuvent être complétées par une recherche et une analyse internes fournies par nos équipes d'investissement et nos spécialistes ESG.

Les principaux fournisseurs de données ESG utilisés par Pictet Asset Management sont les suivants:

- Bloomberg (use-of-proceed): Dette labellisée
- CFRA: Juricomptabilité
- FactSet Revere Business Industry Classification System (RBICS): Vue granulaire de la classification pour les entreprises adoptant une approche bottom-up conformément aux produits et aux services qu'elles fournissent.
- FTSE Russell: Revenus verts
- Four Twenty Seven: Risques physiques associés au changement climatique
- ISS: Notations Gouvernance d'entreprise et vote par procuration
- Lucror: Recherche et Notations ESG des entreprises dans une perspective d'univers de crédit à rendement élevé
- Miotech: Recherche et Notations ESG pour l'Asie
- SBTi Science-based targets initiative: Les entreprises suivant une voie clairement définie pour réduire les émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris
- Sustainalytics: Recherche et Notations ESG; Controverses ESG; Engagement avec les entreprises; Filtrage selon l'activité; Principale incidence négative
- Verisk Maplecroft: Analyse des pays à risque

Quelles sont les mesures prises pour s'assurer de la qualité des données?

Les contrôles proactifs de la qualité des données sont mis en œuvre dans notre entrepôt de données. Le type de contrôle évalue les disparités et la volatilité des séries temporelles, ainsi que les changements de couverture.

Les problèmes de qualité déclenchent des alertes automatiques, qui sont suivies de révisions manuelles effectuées par nos analystes/spécialistes des données et de l'ESG et, si nécessaire, d'engagements avec des fournisseurs de données ESG tiers.

› Comment les données sont-elles traitées?

Les données ESG sont mises à jour quotidiennement dans notre entrepôt de données interne et sont mises à la disposition de nos équipes d'investissement via différents systèmes, tels que notre tableau de bord ESG interne, notre système de gestion de portefeuille et nos tableaux de bord du Tableau.

› Quelle est la part de données évaluée?

Bien que nous donnions la priorité aux données publiées plutôt qu'aux données estimées, nous nous appuyons dans une certaine mesure sur des estimations lorsque les données publiées ne sont pas disponibles. Les données publiées par les entreprises et les autorités de régulation sont privilégiées par rapport aux données estimées provenant de fournisseurs externes, et sont classées plus fiables pour les activités d'investissement et d'actionariat actif.

La part de données estimées varie en fonction de l'indicateur ESG. Par exemple, pour les émissions GES des scopes 1 et 2, 80% environ des données sont publiées, tandis que la majorité des émissions de scope 3 sont estimées.

I) LIMITES AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX DONNÉES

› Limites des méthodes

Les principales limites de nos méthodes peuvent inclure un manque de couverture et/ou de qualité des données. Nos méthodes s'appuient sur des sources fiables recueillies auprès de divers fournisseurs de recherche tiers reconnus et experts dans leurs domaines.

Dans les cas où les informations de fournisseurs tiers sont jugées incorrectes ou incomplètes, nous nous réservons le droit de communiquer avec eux ou de nous en écarter, au cas par cas.

› Comment ces limites n'affectent-elles pas l'objectif du fonds

La disponibilité des données ESG s'améliore continuellement et nous exploitons de plus en plus nos données en utilisant des informations provenant de différents fournisseurs. Cependant, certaines données peuvent ne pas être disponibles pour tous les émetteurs du fonds ou de l'indice de référence, ce qui implique que les indicateurs ESG donnés au niveau du portefeuille peuvent ne pas être représentatifs. Il est dès lors important de prendre en considération les ratios de couverture pour interpréter les niveaux des indicateurs ESG. Un indicateur ESG est considéré comme significatif au niveau du fonds si nous avons plus de 50% de couverture sur les actifs éligibles (instruments in-scope)

› Actions prises pour faire face à ces limites

Nous remédions à ces limites en surveillant en permanence les nouvelles séries de données pertinentes potentielles des fournisseurs.

J) DUE DILIGENCE

Les fournisseurs de données ESG sont soumis à une diligence raisonnable rigoureuse supervisée par le Comité des données ESG du Groupe Pictet et couvrant des sujets tels que la révision de leur modèle économique, de leur processus de recherche, de leur expertise technique, de la couverture des données, des mécanismes d'assurance qualité et de la prévention des conflits d'intérêts. En plus des données ESG externes, le Comité approuve et supervise le développement de l'infrastructure ESG interne et le budget annuel alloué aux données ESG.

La liste existante des fournisseurs de Données ESG fait l'objet d'une révision continue en ce qui concerne la qualité et la couverture des données, ainsi que d'autres attributs. Par conséquent, si les résultats de la diligence raisonnable ne sont pas satisfaisants et si nous sommes confrontés à des problèmes répétitifs de qualité des données, nous pouvons mettre fin au contrat que nous avons conclu avec eux.

De plus amples informations sur les sources de données externes utilisées sont disponibles sur demande.

Notre processus de diligence raisonnable des émetteurs couvre les points suivants:

- La clarté et la solidité de la stratégie à long terme de l'émetteur
- Le fonctionnement et la qualité des structures de gouvernance et l'efficacité du leadership
- La solidité financière et la performance des émetteurs et la juste valorisation des titres sous-jacents
- Les risques et opportunités en matière de durabilité et les incidences négatives des investissements potentiels sur la société et/ou l'environnement

K) POLITIQUES D'ENGAGEMENT

Nous estimons qu'il relève de notre obligation fiduciaire de mener un dialogue collaboratif avec certaines entreprises émettrices afin d'influencer favorablement la performance ESG de ces entreprises et de protéger et accroître la valeur des investissements de nos clients. Nous encourageons la direction à adopter des politiques et pratiques appropriées et à publier des informations conformément aux meilleures pratiques reconnues, mais nous nous concentrons sur les entreprises accusant un retard ou sur celles ayant subi des accidents ou autres événements mettant en évidence des faiblesses structurelles de gouvernance et/ou de gestion des problématiques environnementales et sociales. Les interactions avec les émetteurs prennent la forme de discussions individuelles, d'assemblées des actionnaires et des détenteurs d'obligations, de roadshows pour les investisseurs et/ou de téléconférences. Les objectifs de ces interactions sont d'évaluer une organisation, de vérifier que sa stratégie est mise en œuvre conformément à nos attentes et de nous assurer que les émetteurs sont en bonne voie pour atteindre leurs objectifs.

Nous menons un engagement pour le compte de nos positions en actions et en dette longues uniquement et gérées. Nos activités en matière d'engagement combinent des discussions ciblées menées en interne, des initiatives de collaboration avec les investisseurs institutionnels et des services d'engagement de tiers. Les initiatives de collaboration dans lesquelles nous participons incluent Climate Action 100+, Ceres Valuing Water Finance, ATNI Investors in Nutrition and Health, et FAIRR.

Les cibles d'engagement peuvent être identifiées indépendamment par les équipes d'investissement ou dans le cadre de notre programme d'engagement avec le groupe, une initiative d'engagement au niveau du groupe qui se concentre sur quatre thèmes ESG clés (le changement climatique, l'eau, la nutrition et le long terme) et sur les entreprises impliquées dans de graves controverses ou dans des activités à haut risque. Notre Plan d'action climatique Pictet, qui comprend notre engagement à atteindre une zéro émission nette d'ici 2050 ainsi que des objectifs intermédiaires fondés sur des données scientifiques, est également à l'origine de certaines de nos activités d'engagement, car nous utilisons l'actionnariat actif pour progresser dans la réalisation de nos objectifs en matière de climat.

Des informations plus détaillées sur les activités des politiques d'engagement et de vote par procuration sont disponibles dans les documents suivants: Rapport d'investissement responsable de Pictet Asset Management (disponible uniquement en anglais) et Politique d'investissement responsable.

L) INDICE DE RÉFÉRENCE DÉSIGNÉ

Aucun indice ESG spécifique n'a été désigné

Les informations relatives à la durabilité qui sont reprises dans le présent document sur le produit ont été établies par Allianz Benelux SA au mieux de ses possibilités. A cet effet, Allianz Benelux SA est néanmoins tributaire des informations relatives aux différents aspects de durabilité rendues disponibles par les gestionnaires d'actifs. La législation imposant la mise à disposition de ces informations n'est toutefois entrée en application qu'à compter du 1er janvier 2023. Les informations reprises dans le présent document ont par conséquent été établies sur la base des informations rendues disponibles à ce jour et pourront encore être modifiées et/ou complétées en fonction des informations qui seront transmises par les gestionnaires d'actifs au cours des prochaines années.